

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 25 novembre 2021
Convocation faite
Le 10 novembre 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 17 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi dix-sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUD (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Eric VISCARDY (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), M^{mes} Evelyn LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Lisbeth DE BARROS, MM. Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M^{me} Sandrine GUMEZ), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angeline COURTOIS).

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

2021-11-209 Développement d'activité de MATELPRO : demande d'achat de terrains communautaires

Vu sa délibération n° 2015-03-017 du 11 mars 2015, donnant un accord de principe à la vente à transfert de propriété différée, du bâtiment industriel communautaire du 1, rue de l'Industrie à GIVET, à la société MATELPRO,

Considérant la volonté de la société d'acquérir des terrains communautaires afin de faire face à leur augmentation d'activité,

Considérant la demande de M. VANHALEN, Président de la société, souhaitant acquérir 26 600 m² dans un premier temps,

Considérant la volonté de M. VANHALEN de prendre une option sur 20 000 m², dans un second temps pour y construire des entrepôts logistiques,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission de l'Action Économique, du 17 novembre 2021,

Entendu M. Fabien BONFILS demander au Président une indication sur l'implantation de cette entreprise,

Entendu le Président lui répondre que cette entreprise est implantée sur le PACOG, route de Philippeville à GIVET,

Entendu M. Hervé FRANCOTTE demander si ce développement de l'entreprise MATELPRO allait créer de l'emploi sur le territoire,

Entendu M. Mathieu SONNET lui répondre que ce projet a pour objectif de créer une dizaine d'emplois,

Entendu M. Gérard DELATTE s'interroger sur le prix du m² appliqué par la Communauté sur les différentes ventes possibles à la société MATELPRO,

Entendu le Président lui répondre, que pour chaque vente s'appliquera la grille tarifaire mise en place par la Communauté au moment de la vente,

Entendu M. Robert ITUCCI demander confirmation sur la venue de M. VANHALEN à une prochaine Commission de l'Action Économique afin qu'il présente son projet à court et long terme,

Entendu le Président lui répondre par l'affirmative,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **donne** un accord de principe à la vente d'un terrain de 26 600 m² à la société MATELPRO, à un prix de 5 € H.T./m², soit un total de 133 000 € H.T.,
- * **prend acte** de la volonté de M. VANHALEN, de prendre une option sur 20 000 m² supplémentaire,
- * **décide** d'inclure à l'acte de vente, une clause de réméré, conditionnant la vente à l'implantation d'un bâtiment industriel, dans un délai de 3 ans à la signature de l'acte,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

